



LAVELANET
en Ariège



PREFECTURE
DE L'ARIÈGE

Protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Territoire Lavelanet / Communauté de Communes du Pays d'Olmes pour la période 2020-2022

Préambule

Le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et Lavelanet, signé le 15 mars 2017, définit les enjeux et les axes stratégiques pour le territoire sur la période 2015-2020. Le Contrat de territoire est fondé sur 3 piliers thématiques que sont la cohésion sociale, le cadre de vie/le renouvellement urbain, et le développement de l'activité économique et de l'emploi. La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a acté la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. La prolongation du contrat de territoire prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques traduisant au niveau local la mobilisation de l'Etat et de chacun des partenaires. Son objet est de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du contrat de territoire au regard des évolutions survenues depuis sa signature et d'affirmer des priorités thématiques pour la période 2020-2022. Ce document permet d'apporter une lisibilité aux intentions contenues au contrat de territoire.

Article 1 : Prolongation

Le présent protocole prolonge le contrat de territoire Communauté de Communes Pays d'Olmes / Lavelanet signé le 15 mars 2017 jusqu'au 31 décembre 2022. Il a pour objectifs d'en actualiser le contenu, en terme de gouvernance et de thématiques prioritaires, et de créer une impulsion nouvelle au regard du bilan intermédiaire.

Article 2 : Gouvernance

Les modalités de gouvernance du contrat de territoire restent inchangées. Les comités de pilotage, les comités techniques et les ateliers thématiques annuels sont maintenus dans leurs formes actuelles.

Article 3 : Objet du protocole d'engagements renforcés et réciproques

Les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans le Contrat de Territoire 2017-2020 restent inchangés. Certains sont actualisés et priorisés dans le cadre du présent protocole.

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques entend :

- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de territoire :

- cadre de vie : déchets, logement, favoriser l'appropriation des espaces publics et privés par les habitants, revaloriser l'image des quartiers, consolider le lien entre les habitants et la police pour prévenir la délinquance ;
- éducation-prévention : développer les actions de lutte contre le décrochage scolaire pour réduire les inégalités, améliorer l'orientation des jeunes vers les dispositifs adaptés ;

- s'appuyer plus spécifiquement sur certains axes d'intervention transversaux, comme outils contribuant au développement du lien social et à la lutte contre les discriminations, notamment : culture, santé, sport : inciter à la mobilité, favoriser une offre culturelle de proximité, promouvoir l'égalité hommes-femmes (axe soutenu par l'État), favoriser le bien-être des habitants ;

- en termes méthodologiques, deux principes seront observés dans la conduite et l'animation de la politique de la ville sur le territoire :

- Développer au maximum les démarches permettant « d'aller vers » les publics : publics fragiles, publics éloignés de l'emploi, de la santé, de la culture, publics « invisibles » ;
- Faire évoluer le principe d'une gouvernance partagée entre les « financeurs décideurs » vers celui des « signataires décideurs »

Article 4 : Priorités et enjeux

Pilier Cohésion sociale

Enjeux	Objectifs
Soutien à la parentalité	Développer des actions spécifiques accompagnement des familles
	Développer les actions proposées par le LAEP et le service Accueil Jeunesse Famille
Prévention de la délinquance	Développer des actions de prévention en direction des jeunes 10-30ans
	Favoriser le bien vivre ensemble, participer à la lutte contre les incivilités en renforçant les actions de proximité, « aller vers »
Accès à la culture, au sport, à la connaissance de son environnement	Favoriser l'accès à la culture, au sport, aux pratiques artistiques
	Favoriser la connaissance des richesses du territoire et de son environnement
Accès aux droits	Favoriser l'accès à l'information, aux droits et aux services pour les habitants
	Développer des actions de médiation pour faciliter l'accès aux droits
Lien intergénérationnel	Développer des actions pour lutter contre les situations d'isolement
	Promouvoir le lien intergénérationnel et la mixité sociale
Prévention des violences intrafamiliales	Développer et favoriser des actions de prévention et prise en charge des violences intrafamiliales
Lutte contre le décrochage scolaire	Maintenir le lien famille/ecole
	Renforcer les actions de lutte contre le décrochage scolaire

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeux	Objectifs
Soutien aux initiatives citoyennes	Favoriser et soutenir les initiatives visant à améliorer l'entretien et la gestion des espaces collectifs et publics
Participation des habitants	Développer la participation citoyenne sur le territoire
Sensibilisation à l'environnement et au	Sensibiliser à la protection de l'environnement et au DD
	Soutenir les jardins partagés et leur animation, les actions

DD	d'embellissement
Lutte contre les logements indignes	Développer des actions de médiation, de prévention, d'apprentissage

Pour l'ETAT

Sylvie Feucher
Préfète du Département de
l'Ariège

**Pour la Communauté de
Communes du Pays d'Olmes**

Le Président
Marc Sanchez

**Pour la Commune de
Lavelanet**

Le Maire
Marc Sanchez

